

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents:** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.*

***Absents excusés:** SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.*

***Absents:** RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.*

RAPPORT N° 2026/17 : GEMAPI : Adhésion à France Dignes, association nationale des gestionnaires de digues

France Dignes est une association loi 1901 qui rassemble les gestionnaires, propriétaires et maîtres d'ouvrages des digues et tout autre ouvrage de protection contre les inondations en France.

Vu les statuts approuvés par l'assemblée constitutive du 22 mai 2013, de l'ASSOCIATION France DIGUES, 2 chemin des Marronniers – 38 100 GRENOBLE,

Vu les missions de l'association France Dignes en lien avec la prévention des inondations et la compétence GEMAPI,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Commune de Serre-Ponçon à l'association Frances Dignes pour un montant de 884.49 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la CCSP.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2026.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à cette adhésion.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD